



État des lieux sur le signalement des fonds patrimoniaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. PRINCIPES DE L'ÉTUDE.....	3
1.1 Contexte de l'étude.....	3
1.2 Démarche de l'étude.....	3
1.3 Méthodologie de l'étude	4
1.4 Comparaison des résultats depuis 2017	6
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA REGION	7
2.1 Cartographie du patrimoine	7
2.2 Répartition volumétrique des fonds patrimoniaux	8
2.3 Prévisions des opérations de signalement pour les imprimés.....	9
2.3 Point sur les manuscrits	13
2.4 Focus sur les BMC.....	15
3. PRÉSENCE AU CCFR (CATALOGUE COLLECTIF DE FRANCE)	16
3.1 Signalement dans le Répertoire du CCFr	16
3.2 Signalement par type de fonds.....	18
4. ANNEXE.....	19
4.1 Liste des bibliothèques ayant répondu au complément d'enquête 2017 (22).....	19
4.2 Liste des bibliothèques ayant répondu à l'enquête synthétique (7)	19
4.3 Modèle de questionnaire du complément d'enquête	20
4.4 Modèle de questionnaire de l'enquête synthétique.....	25

1. PRINCIPES DE L'ÉTUDE

1.1 Contexte de l'étude

La mission Patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, débutée en avril 2019, s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour le patrimoine écrit mené depuis 2004 par le ministère de la Culture. L'objectif de ce plan est de finaliser le signalement de tous les fonds conservés en bibliothèques territoriales d'ici 2025. Dans cette perspective, le Ministère avait lancé une enquête nationale en 2017 sur les fonds restant à signaler.

La priorité de la mission consiste dans un premier temps à établir un état des lieux exhaustif du travail de signalement restant à effectuer sur le territoire régional afin d'en déduire des grands axes d'action à mener.

Pour rappel, l'opération de signalement se décline selon deux modalités :

- les fonds restant à rétroconvertir, c'est-à-dire dont les notices doivent être informatisées ;
- les fonds restant à cataloguer livre en main.

1.2 Démarche de l'étude

L'étude se base sur 2 démarches combinées :

1. Les rencontres sur le terrain
2. Le lancement d'enquêtes complémentaires aux enquêtes nationales à destination exclusivement des bibliothèques territoriales

1/ Les rencontres sur le terrain

- Tout d'abord, la rencontre avec les 5 Bibliothèques Municipales Classées, au cours desquelles la mission a été présentée et les premières données chiffrées récoltées.
- La Villa Saint-Hilaire de Grasse, qui fournit un travail exemplaire de signalement, faisait en outre partie des bibliothèques visitées.
- Ces premières rencontres ont pu être complétées par la visite de bibliothèques non classées conservant un fonds patrimonial dont le signalement a été identifié comme prioritaire par le Conseiller Livre et Lecture de la Drac (Louis Burle) : ont ainsi été rencontrées les bibliothèques d'Arles, d'Apt, de Manosque, de Vence et de Gap. Parallèlement, un rendez-vous a eu lieu avec Blaise Mijoule, Directeur de la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, pilote d'une mission Patrimoine écrit sur son territoire.

2/ Le lancement d'enquêtes complémentaires

- En premier lieu, des fiches récapitulatives (voir annexe) ont été constituées par établissement à partir des données de réponses à l'enquête du Ministère en 2017, intitulée « Diffusion numérique du patrimoine des bibliothèques territoriales : Les collections de manuscrits et d'imprimés anciens restant à cataloguer ou rétroconvertir ». Ces fiches reprenant les données récoltées dans cette enquête ont été transmises mi-juillet aux différentes bibliothèques pour mise à jour et validation. Sur un total de 25 bibliothèques enquêtées, 22 ont répondu.
- En second lieu, une enquête plus synthétique (sous la forme d'un Google Forms : voir annexe) a été soumise début septembre à 10 bibliothèques n'ayant pas répondu à l'enquête de 2017 mais possédant potentiellement un fonds patrimonial. 7 réponses sur 10 bibliothèques enquêtées ont été réceptionnées. Seule la distinction entre fonds imprimés et manuscrits a été gardée dans un souci de simplification.
- On comptabilise donc au total 29 bibliothèques sur 35 qui ont répondu aux deux enquêtes, soit un taux de réponse de 82 % (avoisinant les 78 % récoltés lors de l'enquête nationale de 2017).

1.3 Méthodologie de l'étude

Le questionnaire a été sous-divisé en 4 types de fonds distincts. Cette répartition correspond à celle de l'enquête du Ministère :

- Les livres imprimés anciens : livres publiés avant 1811
- Les livres imprimés du XIX^e siècle : livres publiés entre 1811 et 1913
- Les livres imprimés des fonds locaux, spécialisés et particuliers, et les fonds patrimoniaux du XX^e siècle
- Les manuscrits et fonds d'archives

Les fonds locaux, spécialisés et particuliers sont définis par le Ministère de la façon suivante :

- Les fonds locaux comprennent toutes les collections, sans borne chronologique, concernant la ville de la bibliothèque et sa région, ainsi que les personnalités remarquables de la ville.
- Les fonds spécialisés sont constitués de collections importantes, sans borne chronologique, concernant une même thématique en-dehors des fonds communs à un grand nombre de bibliothèques.
- Les fonds particuliers sont légués par un érudit ou un collectionneur.

À la réception des données, le même constat est fait qu'au moment de l'enquête 2017 quant à l'hétérogénéité des données récoltées en termes d'unités de mesures. Certains établissements fournissent des données en mètres linéaires, en volumes – données facilement exploitables –, mais aussi en boîtes ou même en nombre de tiroirs. Un travail d'homogénéisation de ces données s'est donc avéré nécessaire. Il a été décidé de se baser sur la même unité de mesure que le Ministère, c'est-à-dire la notice équivalente à un volume, un manuscrit ou une unité bibliographique. Voici les quelques conversions qui ont été appliquées :

- 1 mètre linéaire équivaut à 20 volumes, soit 20 notices
- 1 boîte de manuscrits comprend 20 manuscrits
- 1 registre d'inventaires présente 5 notices par page. S'il n'y a pas d'indication de nombre de pages, on compte 240 pages.
- Les mentions telles que « plusieurs centaines, plusieurs milliers... » ont été traduites respectivement en 300, 3000...
- Parfois les bibliothèques n'ont pas appliqué les césures temporelles retenues dans l'enquête : dans ce cas, le choix a été de ventiler arbitrairement les données sur plusieurs périodes en les divisant ou bien d'indiquer dans une section à part intitulée « Sans distinction de période ».

Il a été décidé de ne pas intégrer dans la projection globale les données traduites en nombres de tiroirs et les données en pourcentages sans référentiel car leur prise en compte a été considérée comme trop hasardeuse.

Rappelons que le principe de l'étude est de fournir une estimation globale et approximative des volumes encore à traiter. Les chiffres, dont le détail est pour autant disponible dans le tableur Excel établi lors de la réception des données, sont donc à prendre avec précautions.

1.4 Comparaison des résultats depuis 2017

À quelques exceptions près, les données ont peu changé depuis 2017. En revanche, elles ont été précisées dans le complément d'enquête. Les volumétries ont été détaillées, ce qui nous a permis d'affiner l'état des lieux.

Outre les BMC et Grasse qui fournissent un travail régulier et important de signalement, on a pu par exemple relever une avancée notable dans le signalement pour la bibliothèque de Fréjus (rétro-conversion en 2017-2018 et signalement des manuscrits achevé). À l'inverse, tout reste à faire en termes de signalement pour des petites bibliothèques comme Barcelonnette.

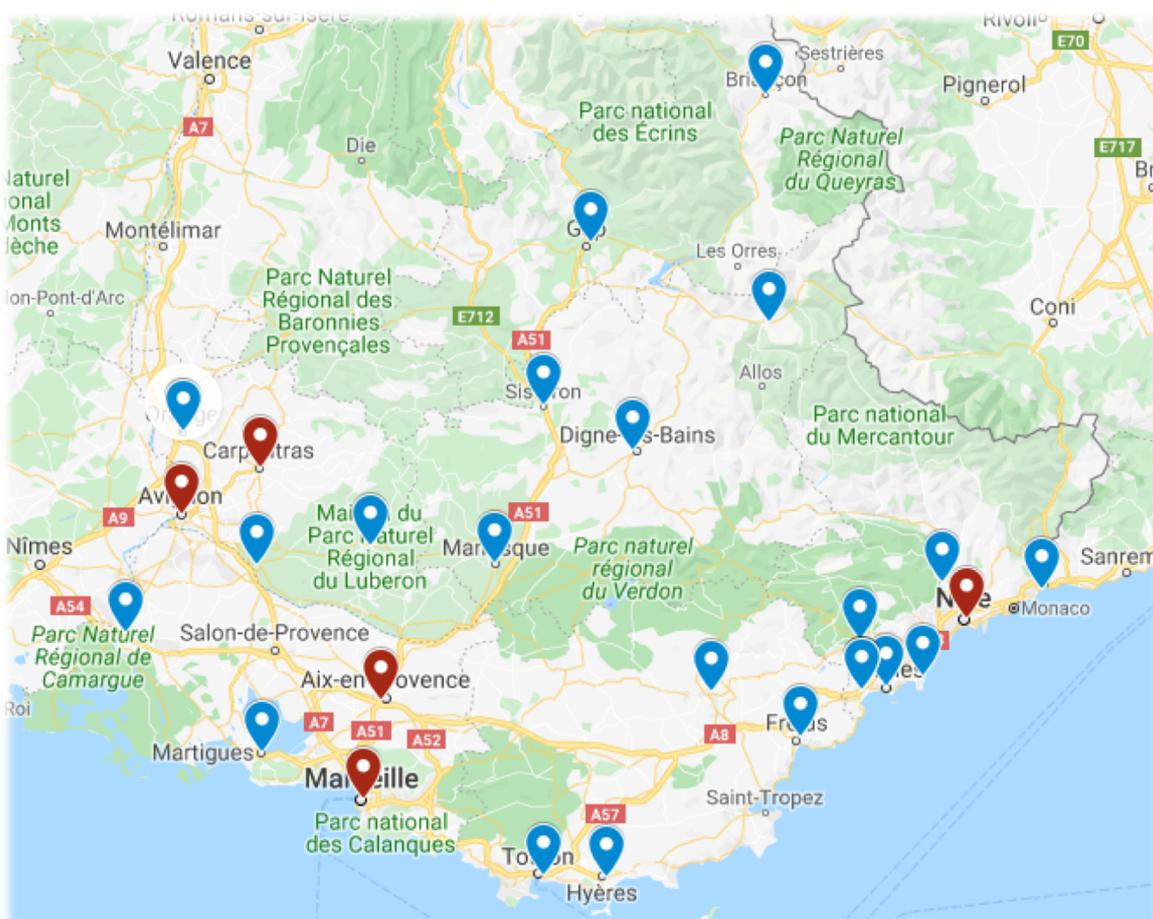
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉGION

2.1 Cartographie du patrimoine

Sur un total de 35 bibliothèques enquêtées au total (et 29 ayant répondu à l'enquête), on comptabilise **26 bibliothèques conservant un fonds patrimonial**. Parmi ces dernières, 24 possèdent un fonds patrimonial imprimé, 21 un fonds manuscrit.

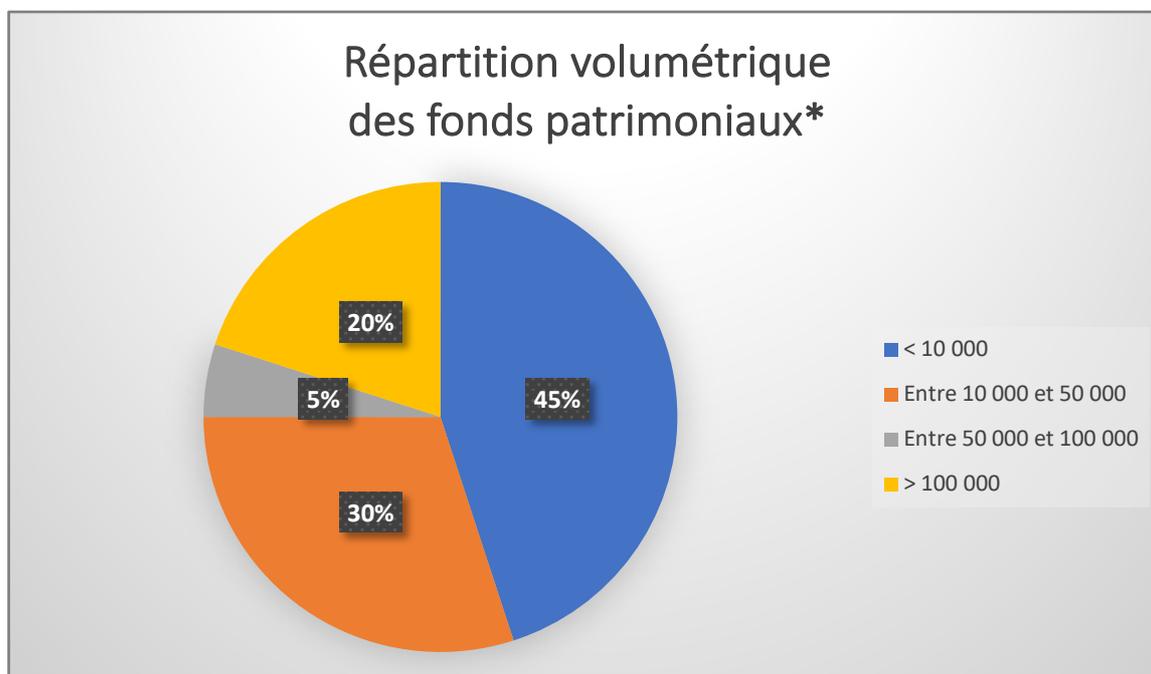
Par ailleurs, parmi les 6 départements qui composent la région, on note une légère concentration des bibliothèques dans le département des Alpes-Maritimes, qui s'explique naturellement par la différence de densité de population.

Répartition géographique des fonds patrimoniaux identifiés



Légende : En rouge : les 5 BMC ; En bleu : les 21 autres bibliothèques municipales

2.2 Répartition volumétrique des fonds patrimoniaux



Nombre de répondants : 20 bibliothèques

**En nombre de volumes*

Le schéma présente les volumétries approximatives totales (en nombre de volumes) des fonds patrimoniaux enquêtés. Nous avons pu récupérer cette donnée auprès de seulement 20 bibliothèques : il n'est pas toujours aisé pour les conservateurs et bibliothécaires d'estimer la volumétrie totale d'un fonds, d'autant plus lorsque ce dernier n'est pas entièrement signalé et qu'un récolement n'a pas eu lieu.

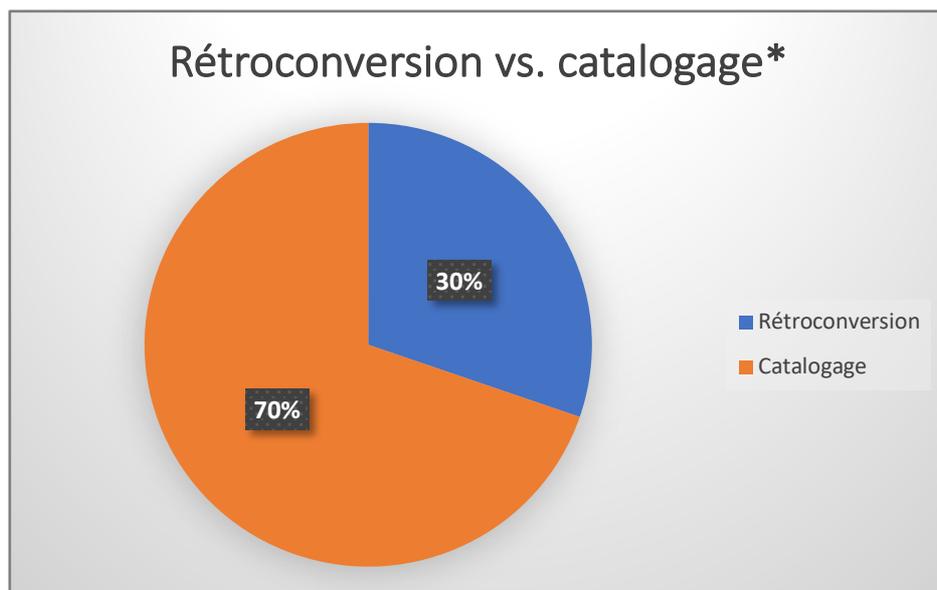
Ce schéma nous permet d'apprécier la disparité de taille des fonds patrimoniaux entre les différentes bibliothèques, avec une moyenne qui se situe autour de 77 000 documents et une surreprésentation des fonds inférieurs à 50 000 documents. Il est à relever que les fonds de taille importante (> 100 000) sont logiquement situés dans les bibliothèques municipales classées et la Villa Saint-Hilaire de Grasse qui dispose d'un fonds d'environ 378 000 documents.

Notons que les volumétries intermédiaires se situant entre 50 000 et 100 000 documents ne concernent qu'une seule bibliothèque (Carpentras) : les fonds sont donc soit de petite taille relative (< 50 000 documents), soit de taille considérable (> 100 000 documents).

Enfin, la volumétrie totale des fonds de la région – en prenant compte de toutes les bibliothèques avec une volumétrie identifiée – se situe autour de 1 300 000 documents.

2.3 Prévisions des opérations de signalement pour les imprimés

- Quelle est l'opération (rétroconversion ou catalogage) pour laquelle le travail de signalement restant à faire est le plus important ?

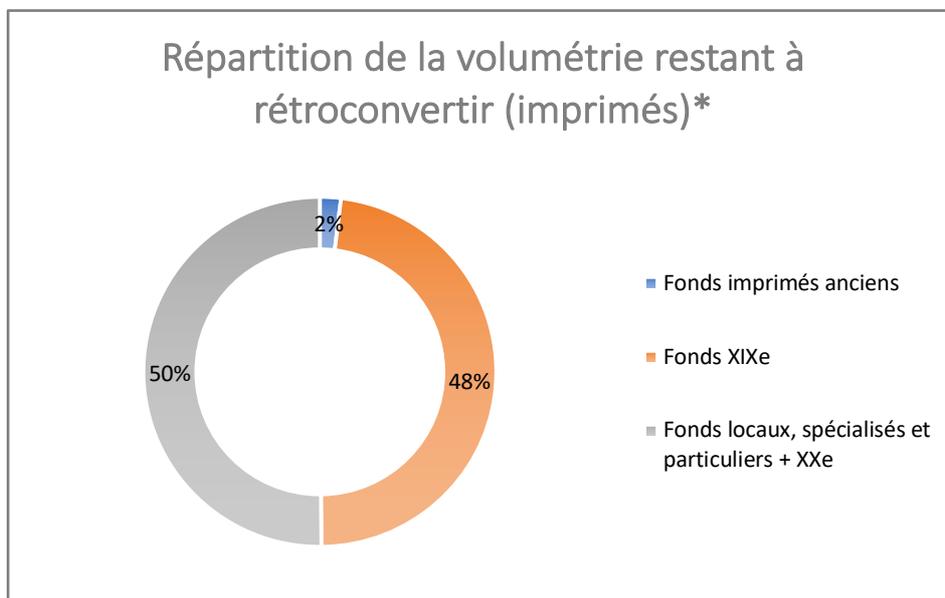


Nombre de répondants : 24 bibliothèques

*Pourcentages du nombre de notices

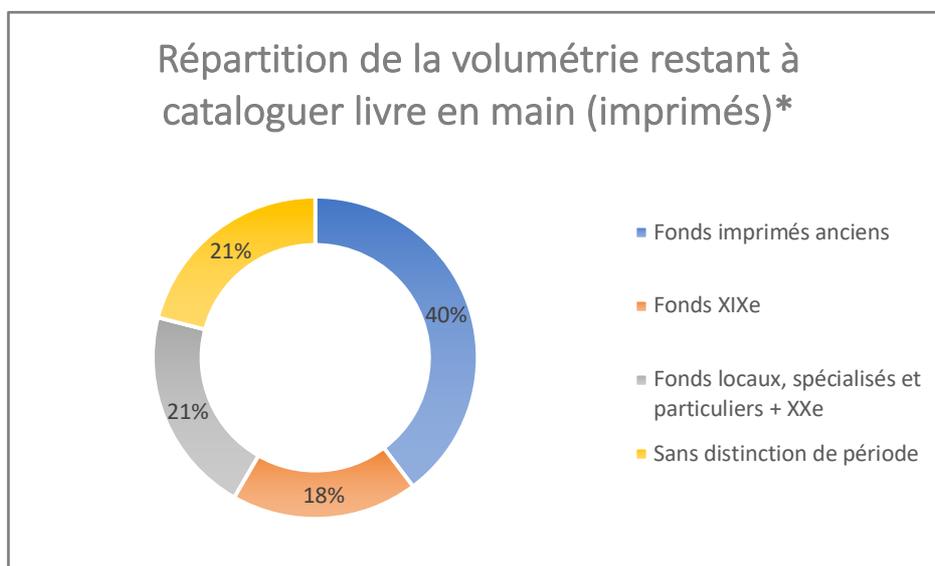
Au total, pour l'ensemble des 24 bibliothèques, il reste environ 40 300 notices à rétroconvertir et 95 980 notices à saisir livre en main, ce qui est considérable.

- Quels sont les types de fonds (selon les périodes) pour lesquels il faut prévoir la majeure partie du travail de rétro-conversion et de catalogage ?



Nombre de répondants : 24 bibliothèques

**Pourcentages du nombre de notices*



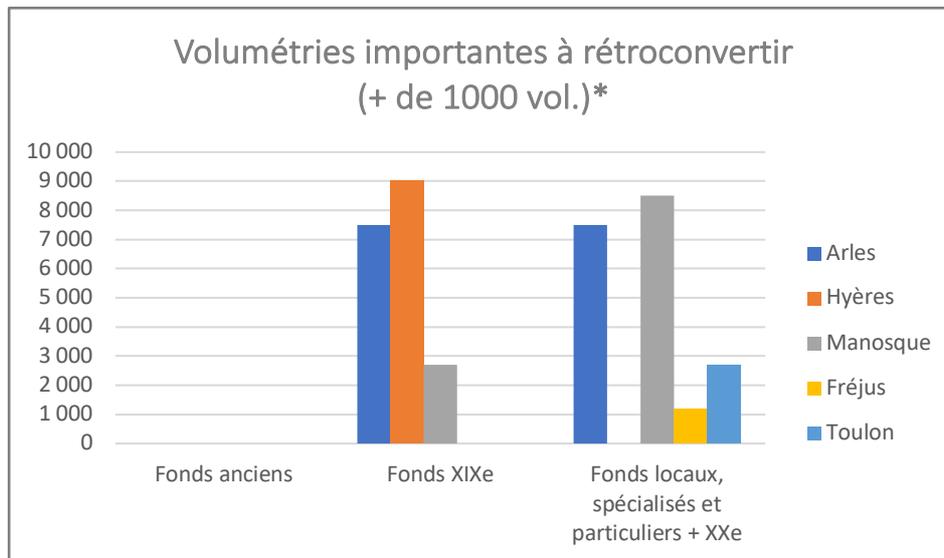
Nombre de répondants : 24 bibliothèques

**Pourcentages du nombre de notices*

Les fonds XIX^e et les fonds locaux, spécialisés et particuliers, ainsi que du XX^e siècle, nécessiteraient un effort de rétro-conversion.

Au contraire, pour le catalogage livre en main à effectuer, on note des besoins centrés sur les fonds imprimés anciens. Les proportions pour les autres périodes sont approximativement les mêmes (autour de 20 %).

- Quelles sont les bibliothèques dont les fonds à rétroconvertir sont importants (+ de 1000 volumes) ?



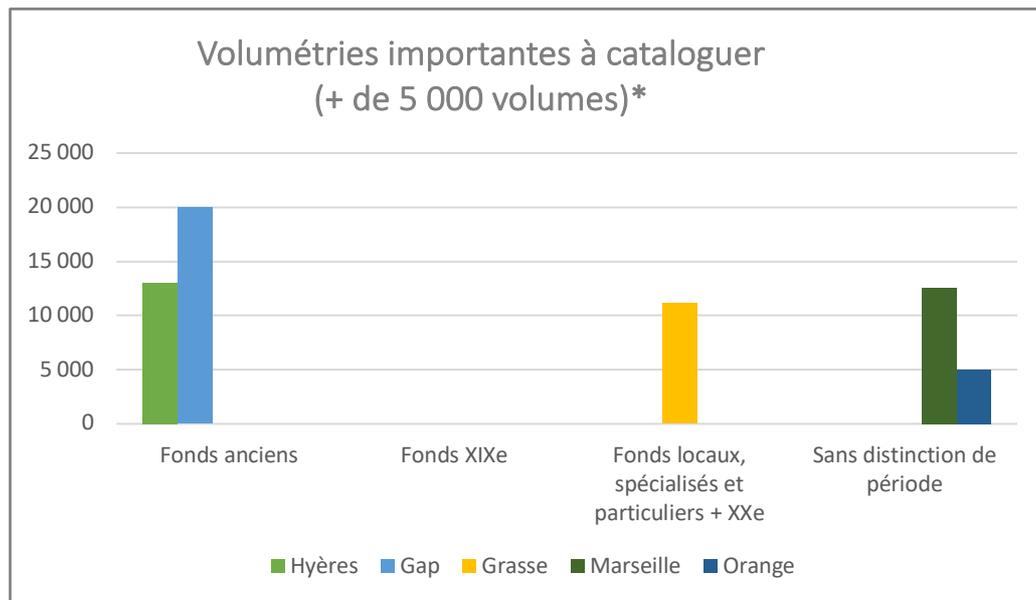
Nombre de répondants : 24 bibliothèques

**En nombre de volumes*

On retrouve une dominante au niveau des fonds XIX^e et des fonds locaux, spécialisés et particuliers, ainsi que du XX^e siècle. Les principaux fonds concernés se situent à Manosque, Arles et Hyères.

Pour les fonds anciens, il n'y a pas de chantier de rétroconversion de grande ampleur à prévoir.

- Quelles sont les bibliothèques dont les fonds à cataloguer sont importants (+ de 5 000 volumes) ?

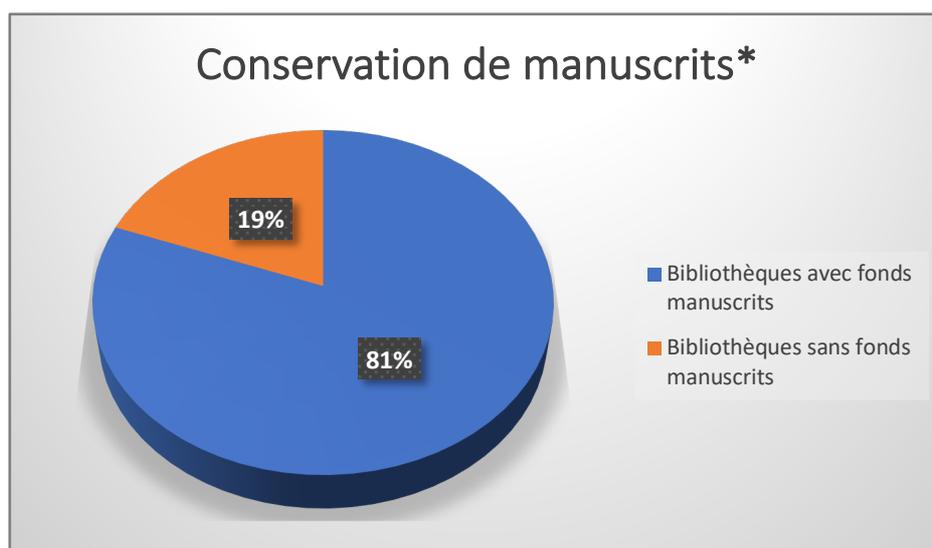


*Répondants : 24 bibliothèques
En nombre de volumes

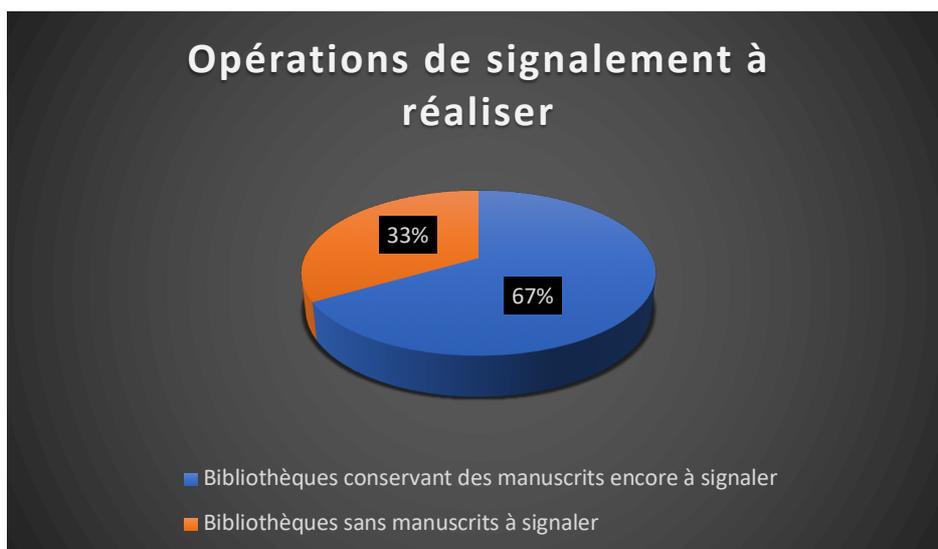
Ici encore on reconnaît la prépondérance du fonds ancien restant à traiter, avec une large proportion qui revient au fonds de Gap (20 000 ouvrages à cataloguer livre en main) et de Hyères (entre 10 000 et 15 000 ouvrages). On relève également le besoin de la Villa Sainte-Hilaire, avec son projet de catalogage du fonds Vendel qui concerne 10 000 ouvrages de poésie.

2.3 Point sur les manuscrits

Il y a un total de 6737 manuscrits qui restent à inventorier / cataloguer sur 21 bibliothèques conservant des manuscrits. Les BMC d'Aix, Marseille et Avignon ont notamment des fonds importants à signaler. Une minorité de 5 bibliothèques sur les 26 conservant des fonds patrimoniaux n'ont pas de manuscrits en leur possession.



*Répondants : 26 bibliothèques
En pourcentages de bibliothèques



*Répondants : 21 bibliothèques en possession de manuscrits
En pourcentages de bibliothèques

Le choix du ministère de ne pas demander la volumétrie des manuscrits restant à rétroconvertir a été repris dans la présente étude, au vu de l'hétérogénéité des formats.

En revanche, on peut estimer le nombre de bibliothèques avec des opérations de signalement à prévoir (c'est-à-dire de catalogage, d'inventorisation ou encore de rétro-conversion) : 67 % des bibliothèques des 21 bibliothèques ayant des manuscrits en leur possession - soit 14 bibliothèques - sont concernées.

Pour support, il s'agit en grande majorité de catalogues papier (contre quelques registres d'entrée) qui pourraient servir à une opération de rétroconversion.

On note un fonds important à Avignon avec 1084 notices de manuscrits à rétroconvertir, à partir de supports variés (dactylographié, papier, Word et Excel).

Le signalement dans le Catalogue Général des Manuscrits (CGM) est bien engagé mais partiel : sur un total de 21 bibliothèques, 15 bibliothèques disposent d'une ou plusieurs notices dans le CGM. Le signalement pour ces établissements provient majoritairement de l'opération de rétroconversion massive de 2006-2008 qui est à l'origine du CGM en ligne. Par ailleurs, une petite dizaine de bibliothèques déclarent avoir en leur possession des outils bureautiques (Word, Excel) à convertir puis signaler au CCFr.

2.4 Focus sur les BMC

Parmi les grands axes identifiés lors de nos visites des BMC, on a pu constater qu'elles étaient engagées dans des opérations de récolement d'envergure afin de mieux identifier les fonds restant à signaler.

De manière générale, les BMC estiment avoir suffisamment de ressources en interne afin d'achever le signalement des différents fonds. Seule Carpentras, dont l'équipe est composée de 4 personnes, serait favorable à un renfort de ressources (financières/humaines) pour le signalement des imprimés.

En revanche, elles ont toutes fait remonter le besoin de formation à l'EAD et l'outil TAPIR de la BnF, avec une formation préalable au classement de fonds patrimoniaux.

Les priorités de signalement ne sont pas les mêmes en fonction des bibliothèques : par exemple, si pour Avignon le signalement de 1084 manuscrits s'avère prioritaire, pour Aix-en-Provence le traitement des imprimés en cours est à privilégier par rapport aux manuscrits.

3. PRÉSENCE AU CCFR (CATALOGUE COLLECTIF DE FRANCE)

3.1 Signalement dans le Répertoire du CCFr

Pour rappel, le signalement des fonds patrimoniaux dans le CCFr se décline en plusieurs étapes :

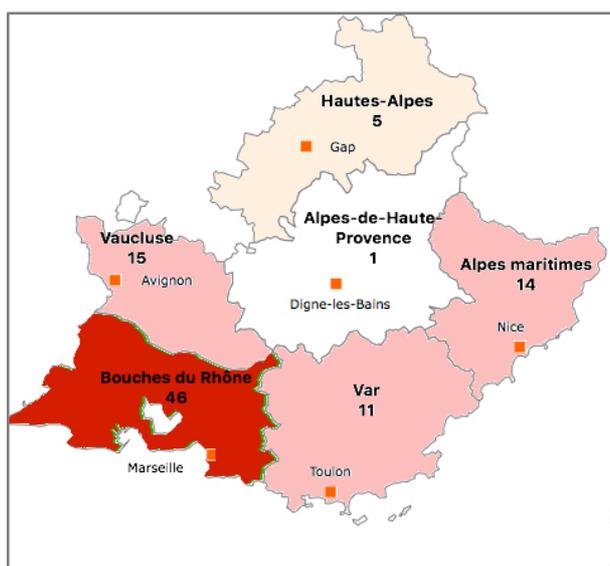
- en premier lieu, il faut une notice d'établissement dans le Répertoire, que viendra compléter une ou plusieurs notices de fonds
- en second lieu, les documents sont décrits à l'unité dans les bases dédiées. La base Patrimoine intègre les imprimés tandis que le Catalogue Général des Manuscrits s'adresse aux manuscrits.

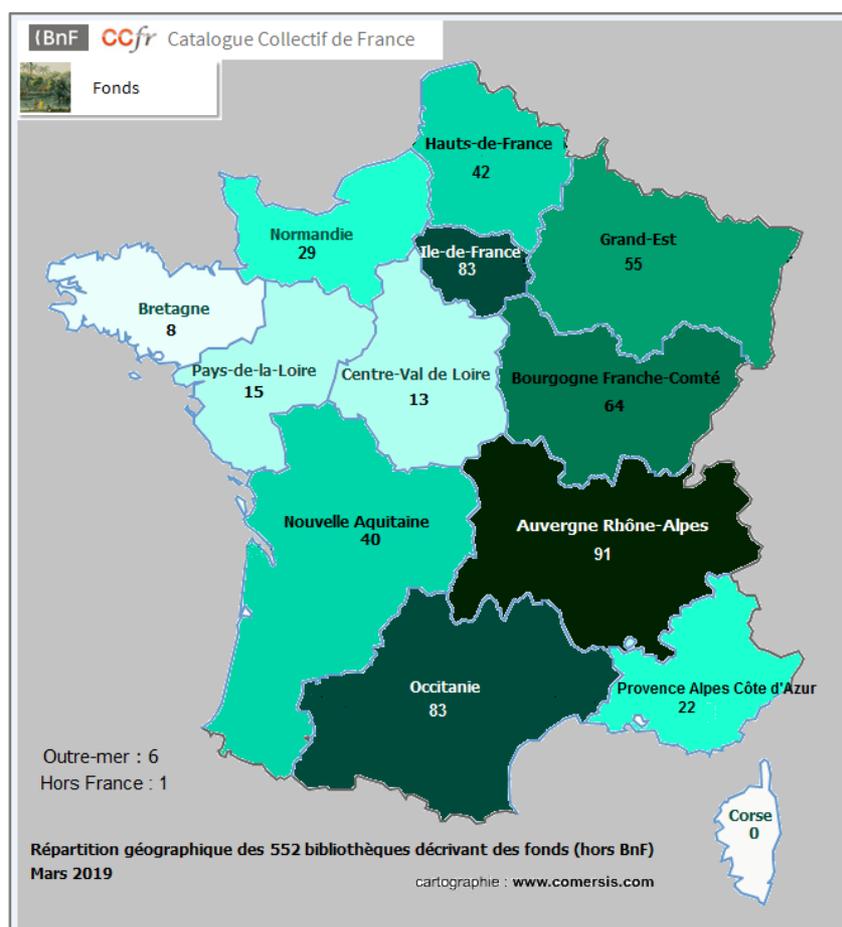
Les données ci-dessous concernant le Répertoire ont été extraites directement de la base du CCFr :

Au total, 98 bibliothèques municipales ou intercommunales sont signalées dans le Répertoire du CCFr (sur un total de 638 bibliothèques à l'échelle de la région), par la présence d'une notice d'établissement. En revanche, cela ne signifie pas que 98 bibliothèques disposent d'un fonds patrimonial : seul le critère d'ouverture au public a été retenu comme critère exclusif au sein du Répertoire.

Parmi les 98 bibliothèques contribuant au CCFr, 14 d'entre elles décrivent 92 notices de fonds.

Répartition géographique des 92 fonds décrits dans le Répertoire



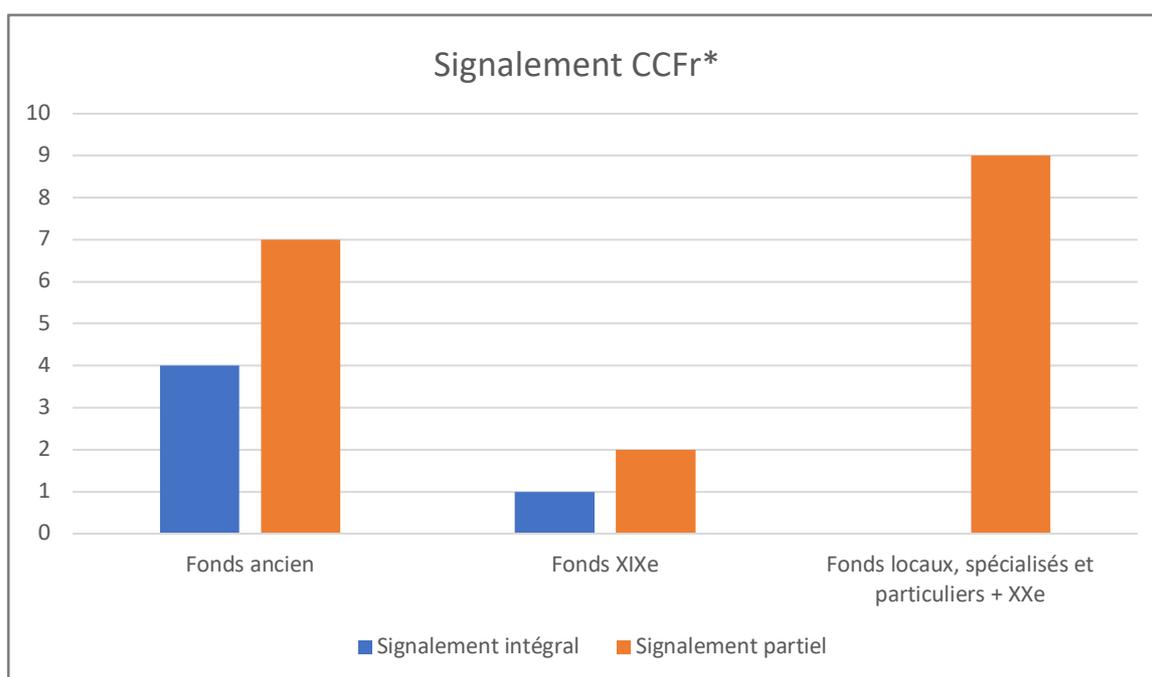


Cette carte fournie par la BnF compare la répartition géographique des bibliothèques décrivant des fonds à un niveau national. Il est à noter cependant que le chiffre « 22 » se référant à notre région comprend l'ensemble des bibliothèques et archives du territoire (archives municipales et départementales, bibliothèques universitaires, muséum...).

Ce qui nous intéresse ici est de percevoir le positionnement de la région au niveau national : la région accuse en effet un retard certain dans le signalement de ses fonds.

3.2 Signalement par type de fonds

Les données de l'enquête ne sont pas facilement exploitables compte tenu de la tournure de la question : « Les notices de ces fonds ont-elles toutes été versées dans le Catalogue Collectif de France ? » Une majorité de bibliothèques ont donc répondu par la négative car rares sont les cas où le signalement est complet dans le CCFr ; une minorité de bibliothèques ont en revanche précisé un signalement partiel. Certaines bibliothèques débutent tout juste le travail de versement comme c'est le cas pour Gap. Par ailleurs, beaucoup de bibliothèques répondent par « je ne sais pas », ce qui montre une méconnaissance globale des outils du CCFr.



Répondants : 26 bibliothèques

*En nombre de bibliothèques

De manière générale, on note un signalement satisfaisant concernant les fonds anciens, plus lacunaire pour les fonds XIX^e et bien engagé pour les fonds locaux, spécialisés et particuliers et XX^e siècle.

Au sein de la base Patrimoine, seules les 10 bibliothèques suivantes de la région signalent des documents imprimés :

- Les 5 BMC : Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras, Marseille, Nice
- Grasse
- Arles
- Draguignan
- Fréjus
- Toulon

4. ANNEXE

4.1 Liste des bibliothèques ayant répondu au complément d'enquête 2017 (22)

Aix-en-Provence
Marseille
Arles
Tarascon
Avignon
Carpentras
Antibes
Menton
Cannes
Grasse
Draguignan
Hyères
Fréjus
Toulon
Digne
Sisteron
Manosque
Barcelonnette
Château-Arnoux
Embrun
Gap
Briançon

4.2 Liste des bibliothèques ayant répondu à l'enquête synthétique (7)

Apt
Carros
Orange
Mandelieu-la-Napoule
Cagnes-sur-mer
Cavaillon
Martigues

4.3 Modèle de questionnaire du complément d'enquête

Complément au questionnaire du Ministère de la culture / Service du livre et de la lecture (2017)

Repérage des collections de manuscrits et d'imprimés anciens restant à cataloguer ou rétroconvertir

Retransmis pour validation en juillet 2019

Renseignements généraux

- Nom de l'établissement : []
- Directeur de l'établissement : []
- Personne(s) chargée(s) de répondre à l'enquête :
nom(s) : []
fonction(s) : []
adresse(s) électronique(s) : []

A. Livres imprimés anciens

L'ensemble des questions suivantes concernent vos collections de livres imprimés anciens (livres publiés avant 1811, y compris dans vos fonds locaux et spécialisés).

1. **Conservez-vous des livres anciens ?** []

2. **Reste-t-il des catalogues papier ou des inventaires à rétroconvertir ?**
(c'est-à-dire dont les notices doivent être informatisées)
Si oui, sous quelle forme sont ces catalogues ?
 - ◇ Fichiers informatiques (Excel, Word...)
 - ◇ Catalogues papier
 - ◇ Autres
[]Si possible, précisez les volumétries concernées (nombre de lignes des fichiers, nombre de pages des catalogues...)
[]

3. **Reste-t-il des ouvrages à cataloguer livre en main ?**
Si oui, combien cela représente-t-il :
 - en nombre de volumes ? (s'il s'agit d'un recueil, précisez le nombre de pièces)
 - en mètres linéaires ? (*facultatif*) (c'est-à-dire la longueur de la place occupée sur la/les étagère(s) où sont rangés vos livres anciens. Par exemple, si vous conservez six livres non catalogués qui occupent la moitié d'une étagère de 1m de long, vous avez 50cm linéaires de livres à cataloguer)[]

4. **Est-ce que l'intégralité de votre fonds ancien est signalé dans le Catalogue Collectif de France ?** []

B. Livres imprimés du XIX^e siècle

L'ensemble des questions suivantes concernent vos collections de livres imprimés du XIX^e siècle (livres imprimés entre 1811 et 1913, y compris dans vos fonds locaux et spécialisés).

5. **Conservez-vous des livres du XIX^e siècle ?**

6. **Reste-t-il des catalogues papier ou des inventaires à rétroconvertir ?**

(c'est-à-dire dont les notices doivent être informatisées)

Si oui, sous quelle forme sont ces catalogues ?

◇ Fichiers informatiques (Excel, Word...)

◇ Catalogues papier

◇ Autres

Si possible, précisez les volumétries concernées (nombre de lignes des fichiers, nombre de pages des catalogues...)

7. **Reste-t-il des ouvrages à cataloguer livre en main ?**

Si oui, combien cela représente-t-il :

- en nombre de volumes ? (s'il s'agit d'un recueil, précisez le nombre de pièces)

- en mètres linéaires ? (*facultatif*) (c'est-à-dire la longueur de la place occupée sur la/les étagère(s) où sont rangés vos livres anciens. Par exemple, si vous conservez six livres non catalogués qui occupent la moitié d'une étagère de 1m de long, vous avez 50cm linéaires de livres à cataloguer)

8. **Est-ce que l'intégralité de votre fonds XIX^e siècle est signalé dans le Catalogue Collectif de France ?**

C. Livres imprimés des fonds locaux et spécialisés, fonds patrimoniaux du XX^e siècle (à l'exclusion des fonds anciens et du XIX^e siècle)

L'ensemble des questions suivantes concernent les collections de livres imprimés : - des fonds locaux (toutes les collections, sans borne chronologique, concernant la ville de votre bibliothèque et sa région, ainsi que les personnalités remarquables de la ville) - des fonds spécialisés (toutes les collections importantes, sans borne chronologique, concernant une même thématique en-dehors des fonds communs à un grand nombre de bibliothèques) - des fonds particuliers (légés par un érudit ou un collectionneur) - du XX^e siècle (livres imprimés à partir de 1914 qui sont destinés à une conservation pérenne).

9. Quel type de fonds possédez-vous ?

- ◇ Un ou plusieurs fonds locaux ?
- ◇ Un ou plusieurs fonds spécialisés ?
- ◇ Un ou plusieurs fonds particuliers ?

Si oui, précisez la ou les thématique(s) (*facultatif*).

10. Reste-t-il des catalogues papier ou des inventaires à rétroconvertir pour ces fonds ? (pour lesquels des notices papier doivent être informatisées)

Si oui, sous quelle forme sont ces catalogues ?

- ◇ Fichiers informatiques (Excel, Word...)
- ◇ Catalogues papier
- ◇ Autres

Si possible, précisez les volumétries concernées (nombre de lignes des fichiers, nombre de pages des catalogues...)

11. Reste-t-il des ouvrages à cataloguer livre en main ?

Si oui, combien cela représente-t-il :

- en nombre de volumes ? (s'il s'agit d'un recueil, précisez le nombre de pièces)
- en mètres linéaires ? (*facultatif*) (c'est-à-dire la longueur de la place occupée sur la/les étagère(s) où sont rangés vos livres anciens. Par exemple, si vous conservez six livres non catalogués qui occupent la moitié d'une étagère de 1m de long, vous avez 50cm linéaires de livres à cataloguer)

12. Certains de ces fonds sont-ils en partie composés de documents de différente nature : des manuscrits, de l'iconographie ou encore des objets s'ajoutant aux imprimés ?

13. Les notices de ces fonds ont-elles toutes été versées dans le Catalogue Collectif de France ?

14. Menez-vous une politique de patrimonialisation d'une partie de vos collections de livres du XX^e siècle ?

(par politique de patrimonialisation, on entend des actions qui visent à assurer la conservation, la restauration si besoin, la valorisation scientifique et le signalement de collections représentant un intérêt scientifique ou bibliophilique).

15. Utilisez-vous une autre date que 1914 pour déterminer votre politique de conservation ?

Si oui, laquelle ?

D. Manuscrits et fonds d'archives

L'ensemble des questions suivantes concernent les manuscrits et fonds d'archives (l'ensemble des documents non imprimés : de la Bible médiévale au cahier d'école d'enfant du XX^e siècle, les manuscrits d'écrivains, les correspondances manuscrites, également les archives administratives et les archives de la bibliothèque).

16. Conservez-vous des manuscrits et fonds d'archives ?

17. Vous reste-t-il des manuscrits à inventorier ?

(c'est-à-dire auxquels il faut attribuer une cote)

Si oui, combien de volumes représentent les manuscrits restant à inventorier ?

Combien cela représente-t-il en mètres linéaires ? (*facultatif*) (c'est-à-dire la longueur de la place occupée sur la/les étagère(s) où sont rangés vos manuscrits. Par exemple, si vous conservez quatre manuscrits non cotés qui occupent la moitié d'une étagère de 1m de long, vous avez 50cm linéaires de manuscrits à inventorier)

18. Reste-t-il des manuscrits inventoriés à cataloguer ?

(c'est-à-dire pour lesquels il faut faire une notice de catalogue, même succincte ou incomplète, sur support papier ou informatique)

Si oui, combien de cotes restent à cataloguer entièrement ?

Combien cela représente-t-il :

- en nombre de volumes ?

- en mètres linéaires ? (*facultatif*)

19. Avez-vous des inventaires ou des catalogues à rétroconvertir ?

- ◇ Oui, des catalogues papier
- ◇ Oui, des registres d'entrée dans les collections
- ◇ Non, l'ensemble des inventaires et catalogues sont informatisés

20. Avez-vous des manuscrits non signalés au Catalogue Collectif de France ?

Si oui, sous quelles formes sont leurs notices de catalogue ?

- ◇ Inventaires en EAD
- ◇ Catalogage local en Unimarc
- ◇ Outils bureautiques (Excel, Word)

21. Est-ce qu'une partie ou la totalité de vos manuscrits sont numérisés et accessibles en ligne ?

Si oui, pouvez-vous indiquer un lien vers ce site web ?

22. Conservez-vous des fonds d'archives de la bibliothèque (c'est-à-dire tous les documents produits par la bibliothèque lors de son fonctionnement ayant été archivés) ?

d'autres fonds d'archives ?

23. Concernant les archives de la bibliothèque, quelle volumétrie ces fonds représentent-ils ?

Combien d'unités de conditionnement (cartons, pochettes...) ?

Combien cela représente-t-il en mètres linéaires ? (*facultatif*)

24. Est-ce que l'ensemble des fonds d'archives de la bibliothèque sont catalogués ?

4.4 Modèle de questionnaire de l'enquête synthétique

Enquête sur le signalement des fonds patrimoniaux

Cette enquête vise à en savoir plus sur l'existence de fonds patrimoniaux dans votre bibliothèque et, le cas échéant, à constituer un état des lieux du signalement de ces fonds. Merci beaucoup pour votre collaboration !

***Obligatoire**

Nom de la bibliothèque *

Votre réponse

Conservez-vous des fonds patrimoniaux ? *

Oui

Non

Si oui, quelle est approximativement la volumétrie totale de ces fonds ?

Votre réponse

Quelle date utilisez-vous pour déterminer votre politique de conservation ?

Votre réponse

Conservez-vous des manuscrits et/ou archives ? *

Oui

Non

Si oui, quelle est approximativement la volumétrie totale de ces fonds ?

Votre réponse

Reste-t-il des catalogues ou des inventaires papier à rétroconvertir ? Le cas échéant, merci d'indiquer la volumétrie approximative de ce qu'il reste à rétroconvertir.

Votre réponse

Reste-t-il des ouvrages ou des manuscrits à cataloguer livre en mains ? Le cas échéant, merci d'indiquer la volumétrie approximative de ce qu'il reste à cataloguer.

Votre réponse

Envoyer

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. [Signaler un cas d'utilisation abusive](#) - [Conditions d'utilisation](#) - [Règles de confidentialité](#)

Google Forms

